

SIGNATURE D'UN NOUVEAU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET L'ÉCOLE DU MÉANDRE

Rivière-Rouge, le 24 mars 2021 – La Ville de Rivière-Rouge et l'école du Méandre ont signé un nouveau protocole d'entente, jusqu'au 31 décembre 2023, qui permettra le partage de leurs infrastructures sportives, récréatives et culturelles afin de maximiser l'utilisation des ressources et de faciliter l'accès de la communauté aux équipements publics. Étant adoptée par le conseil municipal et le conseil d'établissement de l'école du Méandre, cette entente est effective depuis sa signature par les deux parties soit le 24 mars 2021.

Communément appelée, « entente relative aux modalités d'accessibilités réciproques et à l'utilisation des infrastructures municipales et scolaires », celle-ci permettra aux élèves de l'école du Méandre de continuer d'utiliser les infrastructures municipales telles que : les salles ou la glace du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), la bibliothèque, la piscine, la plage, les parcs et espaces verts de la Ville. De plus, une entente sera conclue avec le gestionnaire du Centre de plein air Les six Cantons, Plein Air Haute-Rouge afin de permettre l'accessibilité au site par l'école.

Étant déjà mis en place, le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) est également identifié comme site d'hébergement temporaire en cas d'évacuation des élèves et du personnel de l'école en cas de mesures d'urgence, et ce, tel que vécu lors d'inondations des dernières années.

Pour sa part, la Ville de Rivière-Rouge pourra de nouveau utiliser les locaux de l'école pour la tenue de son camp de jour (relâche et été).

NOUVEAUTÉ! Par le biais du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique qui en fera la gestion, certains locaux tels que la salle multifonctionnelle, le gymnase et l'espace de jeux libre (ping-pong, Mississippi) seront disponibles à la population durant l'année scolaire, les soirs de semaine et la fin de semaine, selon une programmation à surveiller prochainement.

De plus, depuis décembre 2020, la patinoire de l'école est partagée entre les deux organisations.

« C'est avec beaucoup de fierté que l'école du Méandre et le conseil d'établissement s'engagent dans la poursuite d'un partenariat avec la Ville de Rivière-Rouge. En travaillant dans une vision commune en offrant un milieu éducatif inclusif, centré sur la réussite de toutes et de tous, ensemble, nous formerons des citoyennes et des citoyens compétents, créatifs, responsables, ouverts à la diversité et pleinement engagés dans la vie sociale, culturelle et économique du Québec. Nous souhaitons rendre accessible notre milieu de vie, afin de mobiliser toute la communauté éducative et raffermir les liens entre les milieux éducatifs et les différents acteurs de la collectivité », Mme Elaine Boulianne.

« C'est un bonheur de voir l'entente protocolaire entre l'école du Méandre et la Ville de Rivière-Rouge se poursuivre, en plus de se bonifier. Ce partenariat va promouvoir l'accessibilité aux infrastructures tant pour le bien-être des élèves que pour la communauté. Nous souhaitons que cette collaboration fructueuse se poursuive longtemps », Mme Katie Sauriol, présidente du conseil d'établissement.

« Nous avons déjà une très belle entente avec l'école, pour le partage de nos infrastructures, mais nous désirions l'officialiser et en profiter pour la bonifier. Nous sommes fiers de cette entente, qui fait partie intégrante de notre planification stratégique, ayant comme objectif d'en faire profiter à toute la population et aux étudiants de l'école. Je tiens à souligner l'excellente collaboration et l'ouverture des deux parties qui ont travaillé à ce protocole d'entente », a souligné le maire de la Ville de Rivière-Rouge, M. Denis Charette.

– 30 –

Source : Patrick Cyr, directeur
Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique
819 275-2929 poste 230
patrick.cyr@riviere-rouge.ca